

# DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

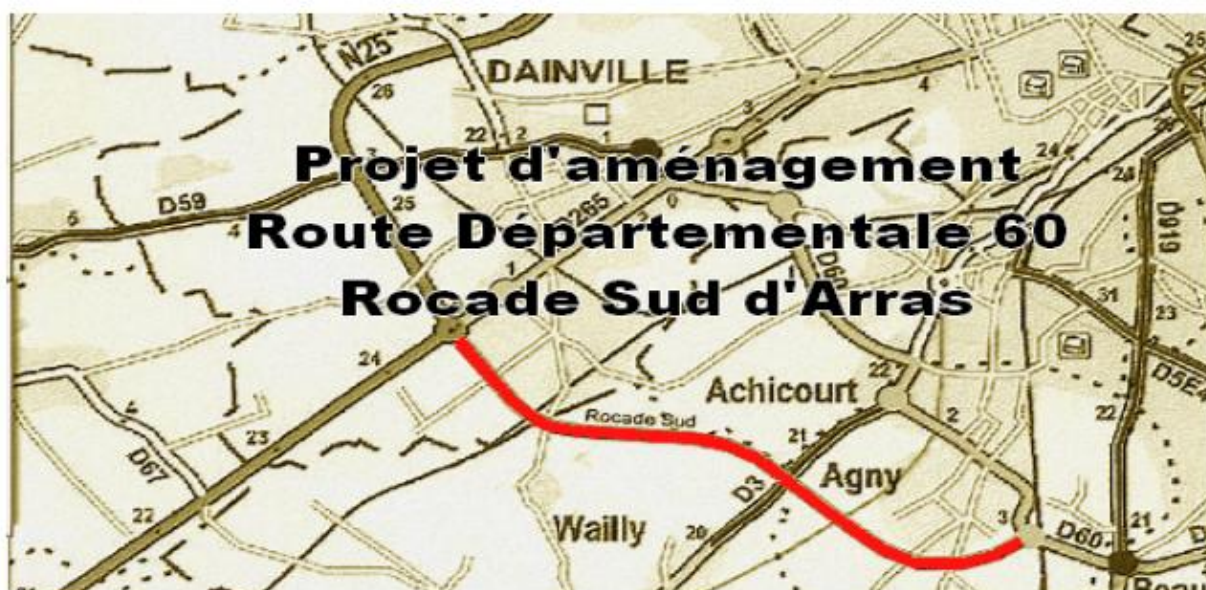


Communes

d'Achicourt, Agny, Dainville, Wailly-lez-Arras

## Enquête Publique

**15 décembre 2014 Au 23 janvier 2015**



### Enquête Publique Unique:

1. Préalable à la Déclaration d'utilité Publique du projet sur le territoire des communes d'Agny, Dainville et Wailly les Arras
2. Préalable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Agny, Dainville et Wailly les Arras
3. Portant sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau sur le territoire des communes d'Achicourt, Agny, Dainville et Wailly les Arras.

# Réunion Publique

# 16 décembre 2014

## Compte Rendu

## **Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

### **Présents :**

#### **Elus :**

- Monsieur Jean Louis Cottigny, Député Européen, Conseiller Général du canton Arras Sud ;
- Monsieur Didier Thuilot maire de la commune d'Aigny.
- Monsieur Mickaël Audegond, maire de la commune de Wailly les Arras.
- Des adjoints de la commune d'Achicourt.

#### **Maitre d'Ouvrage :**

Le Pôle Infrastructures – Mobilité et Patrimoine Départemental / Direction de la Modernisation du Réseau Routier / service des grands projets Routiers Centre du Conseil Général Pas de Calais représenté par :

- Monsieur Dachy Directeur des routes ;
- Monsieur Matthieu Bielfeld chef de service;
- Monsieur Parmentier. Technicien.

#### **Sécurité publique**

- Le représentant de Mme la commissaire de police d'Arras.

#### **Commissaires Enquêteurs :**

- Monsieur René Bolle commissaire enquêteur titulaire ;
- Monsieur Alfred Kolt commissaire enquêteur suppléant.

#### **Excusés :**

- Mme Françoise Rossignol maire de Dainville ; Conseiller Général du canton de Dainville ;
- Monsieur Pascal Lachambre, Maire d'Achicourt.

#### **Modalités d'avis préalable à la réunion publique**

La réunion publique a été annoncée :

- Par voie d'affiches sur les territoires concernées par l'enquête publique.
- Dans les mairies ainsi que les lieux habituelles d'information du public.
- Avis dans la presse locale.

**Début de réunion** : 18h40.

**Fin de réunion** : 21h00.

Enquête publique unique  
15 décembre 2014 au 23 janvier 2015  
RD 60. Projet d'aménagement de la Rocade Sud d'Arras.

## **Réunion publique du 16 décembre 2014**

### Visuel photographique

#### Salle de fêtes – rue Philibert Cléret à Agny.

##### Participation :

Les chaises, au nombre de 200 (info mairie d'Agny), installées par les services municipaux de la commune d'Agny, sont quasiment occupées, auxquelles, il faut y ajouter quelques personnes debout.

La totalité représentant environ 200 personnes.



Enquête publique unique  
15 décembre 2014 au 23 janvier 2015  
RD 60. Projet d'aménagement de la Rocade Sud d'Arras.  
**Réunion publique du 16 décembre 2014**



**Interventions :**

**Monsieur le maire d'Agy :**

Remercie l'assistance.

Présente :

- Les personnalités locales
- Les techniciens du Conseil Général amenés à apporter les informations sur la Rocade Sud d'Arras ;
- Le commissaire enquêteur titulaire ;

⇒ Signale être en possession du dossier de la RD 60 que depuis fin octobre 2014.  
⇒ Qu'une réunion a été organisée pour la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes concernées.

Qu'au cours de cette réunion a demandé l'organisation d'une réunion publique pour informer la population du projet, souligne que cela implique un protocole à respecter, et déclare avoir réussi à obtenir cette date de réunion.

⇒ Rappelle l'origine du projet RD 60 qui devait être dans un premier temps, une déviation partant de Beaurains, pour se terminer départementale 3 (route de Wailly).

Projet non retenu.

Une étude de mobilité globale a été réalisée en 2011 et 2012, suite à cette étude plusieurs aménagements routiers en ont ressortis, dont la Rocade Sud d'Arras reliant la N 25.

⇒ Mentionne les enjeux du projet sur le territoire d'Agy :

- Délester la traversée d'Agy du trafic de transit, notamment les poids lourds.

## Réunion publique du 16 décembre 2014

---

- Limiter les nuisances (bruit, pollution)
  - Dangersité actuelle de la traversée d'Aigny (rappelle les accidents matériels et corporels de circulation liés au trafic routier).
- ⇒ Précise que dans les années à venir la circulation augmentera avec ses dangers.
- ⇒ Termine en indiquant que l'objectif de cette réunion a trait à la présentation du projet qui subira peut être des modifications après l'enquête publique qui recueillera les observations, suggestions et contre propositions.

### Monsieur Cottigny.

- ⇒ Rappelle que le projet est né suite aux actions menées (2010) par la population (manifestations, barrages de route...) afin de dénoncer les nuisances nocturnes causées par le transport routier, notamment pendant la campagne betteravière.
- ⇒ Rappelle l'idée première du contournement d'Aigny dont la compétence en revenait à Communauté Urbaine d'Arras.

La question se posait à savoir si ce contournement suffisait en raison du nombre de traversées du sud au nord et de l'est à l'ouest c'est-à-dire de Doullens vers Cambrai et Lens vers Bapaume concernant les véhicules légers et poids lourds.

- ⇒ Evoque la prise en compte du contexte économique du monde agricole.
- ⇒ signale avoir proposé l'étude de mobilité au Conseil Général, étude partie du rond point Laflutte (N 25-D265).

Les services du Conseil Général ont proposé 6 tracés.

Le CG a rencontré la chambre d'agriculture, les agriculteurs propriétaires et exploitants, fait de nombreuses réunions depuis 2010, avec un engagement en 2011 lors des élections cantonales, de la part de M. Cottigny qui mettra tout son poids auprès du conseil général pour que ce projet devienne une priorité de l'assemblée départementale.

Rappelle que ce projet sera un investissement de 19 millions d'euros sur les 75 du budget mobilité du Conseil Général sur les 75 votés.

Mentionne que ses collègues du conseil général disent : « pourvu que cela ne se fasse pas » puisque chacun veut son rond point, ses routes etc...

Indique avoir pesé pour que le sud d'Arras ne soit pas oublié.

Signale les obligations :

- Création d'ouvrages d'art ;
- Prise en compte de la traversée du Crinchon à protéger, et élargir pour créer un chemin de promenade.  
Cours d'eau qui doit s'écouler librement, éventuellement en agrandissant les berges de façon à éviter d'être touché par les coulées de boue ;
- Respect du périmètre SEVESO, obligations liées aux périmètres de protection du PPRT (Primagaz Dainville).  
Précise les différents rayons relatifs au PPRT.
- Bois de Wailly : en raison des contraintes SEVESO, le bois de Wailly est impacté et pour tout hectare supprimé, la politique du Conseil Générale est d'en repiquer 3 hectares sur place, répondant à une question que pourrait se poser le maire de Wailly ;
- Desserte agricole : tout le long du RD 60 sera reconstituée en macadam afin que les agriculteurs accèdent à leurs parcelles ;
- La nappe phréatique : traversée jusqu'à ce jour par le RD 60, avec comme conséquence l'infiltration dans la nappe des hydrocarbures.  
A demandé au Conseil Général, de s'éloigner de cette configuration, ce qui a été pris en compte, et justifie ce tracé.

## **Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

- Remise en état la voie verte Saulty / Dainville, il n'est pas possible de la supprimer.

⇒ 6 propositions ont été faites, aucune ne plaisait à l'ensemble des associations, riverains, agriculteurs (exploitants et propriétaires).

Un 7<sup>e</sup> tracé a été proposé, avec pour conséquence le passage de 11 à 19 millions d'euros, en raison de la prise en compte des demandes.

Suite à ce déroulement la demande d'ouverture d'enquête publique a été sollicitée auprès de M. le Préfet du Pas de Calais, de façon à relever l'ensemble des observations apportées par les citoyens concernés.

A demandé auprès des services du CG une projection globale et une étude précise des questions qui pourraient être posées, se dit perturbé et préoccupé par la proximité de la D 60 et d'un lotissement récent, et se met à la place des propriétaires d'habitations en limite de champs et qui du jour au lendemain se retrouvent à proximité d'une route. Grande préoccupation

Signale des travaux d'aménagement sur la D60 à Beaurains rénovant la partie entre le rond point à cailloux et le rond point de la RN de Bapaume. (Suppression des dénivellations pour éviter les accélérations et décélérations)

A proposé l'aménagement d'une piste cyclable comme mode doux de déplacement, souhaite que ce mode doux intérieur de circulation se développe, comme il en ressort de la concertation entre le milieu associatif et les services du Conseil Général.

Rappelle que l'enquête publique est en cours, que suite à cette enquête, il est possible ou pas d'apporter des modifications au projet.

Remémore qu'en 2010-2011, une interrogation lui a été posée, essaye d'y répondre, en 2014 le projet pourrait être ficelé, selon le résultat de l'enquête publique.

Les travaux peuvent commencer, car en général il y a deux mois avant que toute l'enquête publique soit terminée, les appels d'offre peuvent commencer, les œuvres d'art pourront être réalisées :

- Ronds points ;
- Les ponts pour protéger les différentes zones ;
- Les œuvres d'art avec le Crinchon ;
- L'acquisition de l'ensemble des terres pour faire le tracé intérieur.

Avec pour objectif une mise en circulation pour 2018.

Dans cette hypothèse M. Cottigny, considère avoir répondu aux interrogations posées dès 2010 par la population d'Agny, pour être dans la tranquillité qu'elle est en droit d'attendre, il n'est pas toujours évident d'avoir des PL.

Mentionne avoir présenté le projet lors du conseil municipal de la commune d'Agny, des questions ont été posées, lesquelles trouveront réponses dans la présentation qui va suivre.

Précise que si une majorité considérerait que cela ne doit pas se faire, le budget attribué est très convoité par d'autres conseillers généraux.

Conclut en soulignant :

## **Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

A vous de savoir si vous voulez continuer à vivre tranquillement ou être perpétuellement ennuyés.

### **Intervention du commissaire enquêteur.**

Le commissaire enquêteur :

a communiqué toutes les informations nécessaires pour appréhender l'enquête publique ainsi que les possibilités et lieux d'expression du public.

Évoque.

- Support légal de l'enquête publique ;
- But de l'enquête publique ;
- Le rôle du commissaire enquêteur :

Précise que :

- Le projet n'est jamais celui du commissaire enquêteur ;
- Les modalités de désignation du commissaire enquêteur ;
- L'impartialité du commissaire enquêteur ;
- Le déroulement de l'enquête publique :  
Organisation :
  - Les permanences assurées pour l'accueil du public,
  - La publicité de l'enquête, légale et distribution de tracts par la commune.
  - La durée de l'enquête (40 jours).
- Le dossier mis à disposition du public dans chacune des mairies concernées par le projet.
- Les modalités d'expression du public (registre, par courriers ou oralement).  
Observations prise en compte pendant le délai 'enquête.
- Le rapport de fin d'enquête et sa mise à disposition du public dès sa transmission.
- La composition du dossier mis à disposition dans les mairies d'Agny (siège d'enquête), Achicourt, Dainville et Wailly les Arras.  
Avec l'accord du CG un exemplaire dématérialisé du dossier est déposé dans chacune des mairies, avec possibilité, pour le public d'en copier le contenu.
- L'enquête publique unique (conditions).
- Tableau des permanences.

Des feuillets libellés à la date de la réunion publique étaient disponibles pour les personnes souhaitant s'exprimer par écrit.

Aucun de ces feuillets n'a été utilisé.

### **Intervention Public :**

**M. Crapoulet Thierry**, résident des Hauts d'Agny depuis 2003.

Signale depuis longue date avoir entendu parler de la rocade, ses grands parents étant natifs d'Agny.

Evoque les dates de permanences, indiquant que le 15 était la veille de la réunion publique.

Considère que la population n'a pas été suffisamment avisée, et pense qu'il n'y a pas eu de tracts distribués.

Indique avoir pris connaissance de l'affichage placé sur la rue qui mène route de Bucquoy. Indique que l'affichage est difficile à voir en circulant en voiture ainsi que lorsqu'il fait nuit.

## **Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

Réitère ses dires :

- Avoir bien vu deux panneaux,
- Ne pas avoir été informé par tract dans sa boîte aux lettres.

A contacté un élu, pour lui demander de passer le tract indiqué.

Les tracts ont été passés beaucoup plus tard,

A contacté les gens pour avertir la réunion d'aujourd'hui, et s'attribue l'importante participation du public à la réunion, en raison de son implication dans le village pour avertir de cette réunion publique.

Répète que les tracts n'ont pas été distribués, et beaucoup n'ont pas été avisés de cette réunion.

Considère que les agnyois sont les premiers concernés,

Souhaite vivre heureux à Agny, invite les personnes en accord avec lui, à le suivre et déposer des questions,

Invite le public à prolonger l'information qui n'a pas été faite.

### **Commissaire enquêteur**

Rappelle qu'il y a un cadre légal pour l'information du public.

Parution dans la presse ;

### **Interruption par la salle.**

#### **Mme Savi.**

Rejoint l'interlocuteur précédent concernant le manque d'information concernant la réunion d'hier (15/12/2014).

Consciente que cette procédure est encadrée par la loi, demande néanmoins de remettre cette réunion à une autre date pour qu'il y en ait trois.

### **Commissaire Enquêteur**

Demande si cette personne évoque bien la permanence

Après l'acquiescement de cette personne

Rappelle de nouveau que les permanences sont régies par un cadre légal qui a été respecté :

- Le contenu de l'AP daté du 18 novembre 2014, a été diffusé dans la presse (La Voix du Nord et Horizon agriculture).
- Campagne d'affichage dans chaque mairie et lieux habituelles d'affichage (écoles, panneau d'affichage ....)
- Affichage de l'avis d'enquête sur les lieux du projet aux abords d'une voie publique.

Procédure appliquée.

### **Interruption par la salle**

#### **Mme Savi**

Est très surprise car sur le papier distribué on ne parle effectivement que de deux dates et non pas de trois dates.

Signale que cela est dommage, ces réunions seront très utiles pour toute la population d'Agny.



## Réunion publique du 16 décembre 2014

### Commissaire enquêteur

Signale que le document distribué en toutes boîtes est un document supplémentaire, édité par la municipalité d'Agny, et ce, en complément à la publicité légale.

### Mme Savi

Est d'accord, mais fait remarquer que c'est ce seul moyen, qu'ont été informés les habitants d'Agny.

### Commissaire enquêteur.

Rappelle que :

- La publicité a été faite selon le cadre légal, en mairie et autres lieux, que le document supplémentaire pour information est à l'initiative de M. le maire d'Agny.
  - Le contenu du tract n'a pas été du ressort du commissaire enquêteur.
- Demande s'il y a d'autres questions concernant la procédure d'enquête publique.

**Aucune question, la parole est passée à :**

### M. Bielfeld en charge du projet.

Se présente au public

Indique que le conseil général est présent au début de l'enquête pour présenter le projet et donner de l'information.

L'information donnée se fera en 3 temps :

- Expliquer pourquoi une rocade en complément des propos de M. le Maire d'Agny et M. le Conseiller Général, en resituant dans le cadre général de l'agglomération arrageoise.  
Indique ne pas être sur un problème spécifique à d'Agny.
- Développer les différentes variantes qui sont dans le dossier, une présentation condensée va être faite.
- Présentation du projet proprement dit avec les différents aspects (l'eau, bruit etc....).

### Présentation du projet

Pourquoi ce projet aujourd'hui ?

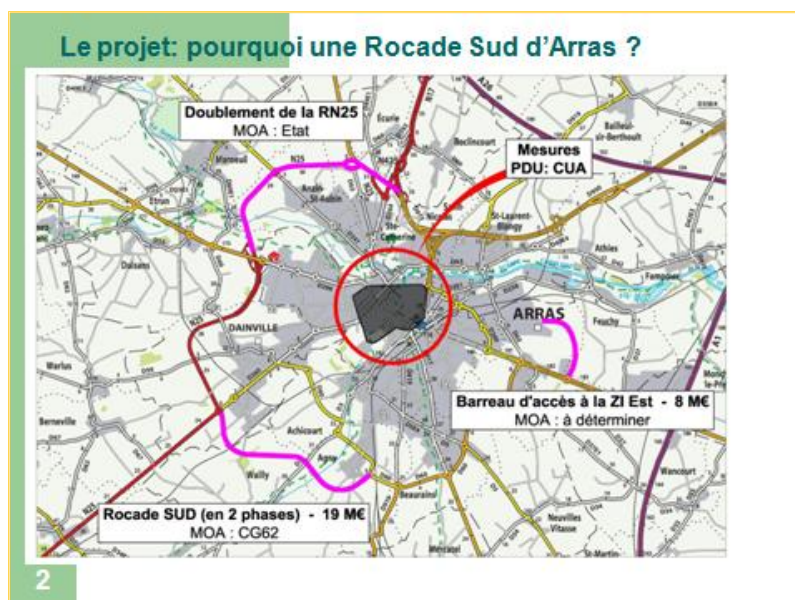
M. Cottigny l'a dit, une demande récurrente existe depuis plusieurs années et même dizaines d'années, concernant les nuisances dans la traversée d'Agny.

Il y avait un projet.

Ce projet a été réexaminé par les services de la CUA, du département, l'état et la région.

L'objectif est de restituer dans le cadre de l'agglomération arrageoise.

Le problème d'Agny ne peut pas se régler seule. Le



## **Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

raisonnement s'établit à l'échelle de l'agglomération d'Arras.

A cette échelle il y a beaucoup d'intervenants :

- ⇒ L'état : routes nationales,
- ⇒ Le département : routes départementales,
- ⇒ La région : le TER,
- ⇒ La CUA : le réseau de transports collectifs,
- ⇒ V.N.F : le canal.

L'ensemble de ces partenaires ont été associés.

Une étude globale a été menée en mai 2011 (27000 personnes ont été interrogées) pour retranscrire comment les gens circulent en entrée et transit à Arras.

Etudes très complexes qui demanderaient beaucoup de temps pour en expliquer le contenu.

Il a été constaté que nombreux VL et poids lourds, qui traversent l'agglomération sans s'y arrêter, qui provoquent des nuisances sur les boulevards ainsi que dans les communes. Donc tous ces véhicules doivent être écartés du centre ville.

Mentionne qu'il y a une volonté de réduire la place de la voiture en ville, et qu'en effet la taille de l'agglomération d'Arras se prête bien à un développement des modes de développement alternatifs à la voiture, et le traitement se fera plutôt en ville, en développant les pistes cyclables, et cheminements piétons.

Indique que l'étude faite avec la CUA a abouti à un schéma général (schéma de maîtrise d'ouvrage) qui sommairement est pour les déplacements dans l'arrageois et pour un fonctionnement optimal aujourd'hui, c'est ce schéma général qui est proposé.

Il est signalé que l'actuel réseau de rocades d'Arras fonctionne bien, récupère le trafic qui transite sans s'arrêter.

Les rocades d'Arras qui viennent de Saint Pol vers Lens et Douai, sont à saturation, si elles ne sont pas doublées, les véhicules vont repartir dans Arras, et se cumuler avec les problèmes existants.

Signifie que département a demandé à l'état de doubler la rocade ouest d'Arras, sinon il y aura engorgement, parallèlement la CUA met en place un PDU, et développer le transport collectif, les modes alternatifs de déplacement (marche, vélo...). Pour compléter le réseau de rocades, en raison du trafic de poids lourds qui n'ont rien à faire dans l'agglomération (ex : au carrefour J. Monnet, il y a plus de 1000 PL qui passent par jour et qui n'ont rien à faire dans Arras.)

A l'est d'Arras, existe un projet de rocade qu'il n'est pas possible de réaliser, en raison de la présence d'une usine SEVESO (CECA à Feuchy).

La solution retenue, est de contourner par le sud, et permettre de régler les problèmes de nuisances qui ont été évoqués par M. Cottigny (manifestations en faveur du contournement d'Agny) et parallèlement pour éviter la traversée de Tilloy, un barreau sera fait à terme pour desservir la zone industrielle est/ouest d'Arras.

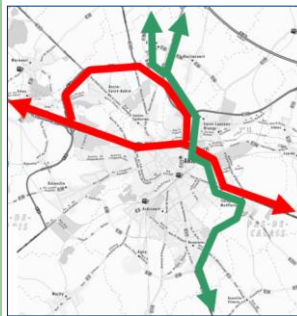
## Réunion publique du 16 décembre 2014

Rappelle que le projet présenté s'inscrit dans schéma général à l'échelle de l'agglomération arrageoise pas uniquement les problèmes à l'échelle d'Agny, Wailly ou Dainville que l'on traite, mais à l'échelle de l'agglomération au niveau des déplacements.

Rappelle que les principaux transits aujourd'hui viennent :

- Flèche rouge de Saint Pol vers Cambrai.
- Flèche verte de Bapaume vers Lens.

### Les enjeux et objectifs du projet: la prise en charge d'un trafic de transit important dans l'agglomération



- Près de 900 PL et 1200 VL empruntent ces axes de transit chaque jour

3

Aujourd'hui c'est FLUA représentant plus de 900 PL qui encombrant les axes arrageois, et peuvent être un frein au développement du transport collectif qui fonctionnerait un peu mieux sur l'agglomération, il faut absolument sortir de l'agglomération, d'où le réseau de rocades complété par le sud.

### Les enjeux et objectifs du projet: un contournement demandé de longue date à Agny



4

M. Bielfeld évoque les coupures de presse depuis quelques années, les manifestations évoquées avec les nuisances, on reviendra sur les nuisances acoustiques.

Quant au bruit, lors de la création d'une route le plafond réglementaire maxi est de 60 décibels.

Mentionne qu'actuellement dans la traversée d'Agny, rue E Zola- R Briquet, on a des pointes à plus de 70 décibels, d'où la demande récurrente des riverains de cette rue, d'avoir le contournement.

Le bruit, la pollution, puisque les façades sont directement sur la route, justifie le projet.

Le projet a été arrêté d'après ce schéma général et ensuite il faut regarder plus finement.

### La réponse aux enjeux et objectifs: la création de la Rocade Sud d'Arras

- Le département a donc décidé de la création d'une nouvelle route complétant le réseau de rocades d'arrageois :



5

Il faut se donner un point de départ et d'arrivée.

Départ, rond point sortie de Dainville appelé rond point Laflutte, et point d'arrivée au raccordement à la RD 60, sortie d'Agny.

Localise la voie TGV et le rond point de la route de Beaurains.

La question est de dire, pourquoi on ne se raccorde pas au rond point de Beaurains ?

## Réunion publique du 16 décembre 2014

Justifie le non raccordement au rond point de Beaurains en raison du franchissement de la ligne TGV, ce qui compliquerait, voire impossible en raisons de la:

- Fermeture de la ligne TGV.
  - Construction d'un pont d'une centaine de mètres avec des coûts exorbitants et des contraintes très fortes de RFF
- Aujourd'hui, pour sortir des projets qui passent au dessus des voies ferrées c'est très compliqué.

Mentionne les enjeux financiers au niveau du département, aujourd'hui le projet, supportable par le département, est de l'ordre de 19 millions d'euros.

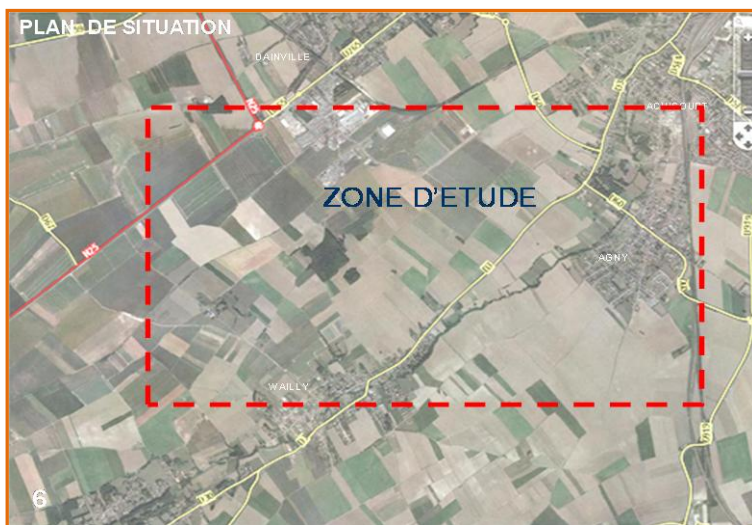
Si le projet devait passer au dessus des voies ferrées, le projet serait repoussé d'un certain nombre d'années, si ce n'est beaucoup plus.

Il a été décidé de se raccorder avant, sur le pont actuel de la voie ferrée.

Rappelle que le projet est sous l'effet de gestion de deniers publics, que ces investissements proviennent des impôts.

L'assemblée départementale demande d'avoir la meilleure utilisation possible des deniers publics.

Présentation les différentes variantes qui ont été étudiées et pourquoi on arrive au tracé présenté à l'enquête publique



Une zone d'étude a été définie entre le point de départ et la zone d'arrivée.

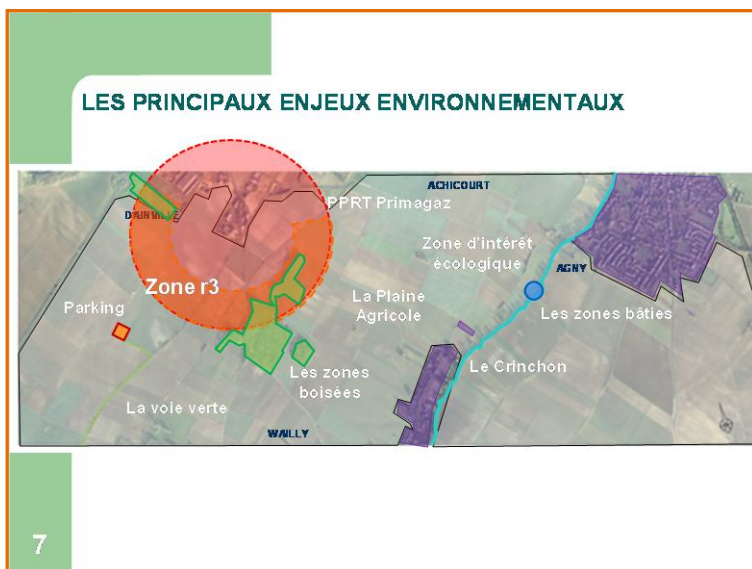
Des études ont été faites et présentées aux élus des communes concernées et d'autres partenaires comme la chambre d'agriculture, la CUA.

Les enjeux environnementaux ont été recensés,

présente les différents points :

Le rond point La Flute, le bois de Wailly, la vallée du Crinchon, la RD 3, le raccordement au niveau RD 60 sortie d'Agny, et des Hauts d'Agny.

Les enjeux environnementaux ont été recensés :



L'environnement pris au sens large, c'est également l'environnement humain ;

⇒ La plaine agricole (outil de travail du monde agricole) ;

⇒ Le PPRT Primagaz (installation classée SEVESO) qui impose des limitations sur les équipements qui peuvent se construire autour. Un rayon général est établi, au sein de ce périmètre il y a une zone R3, zone dans laquelle au vue de l'étude de dangers menée et validée par la préfecture, il est

## Réunion publique du 16 décembre 2014

considéré que l'installation d'une route ne présente pas de risques pour la population ;

⇒ La vallée du Crinchon avec tout l'intérêt de la préservation du cours d'eau, ce secteur est pauvre en cours d'eau, il faut le préserver.

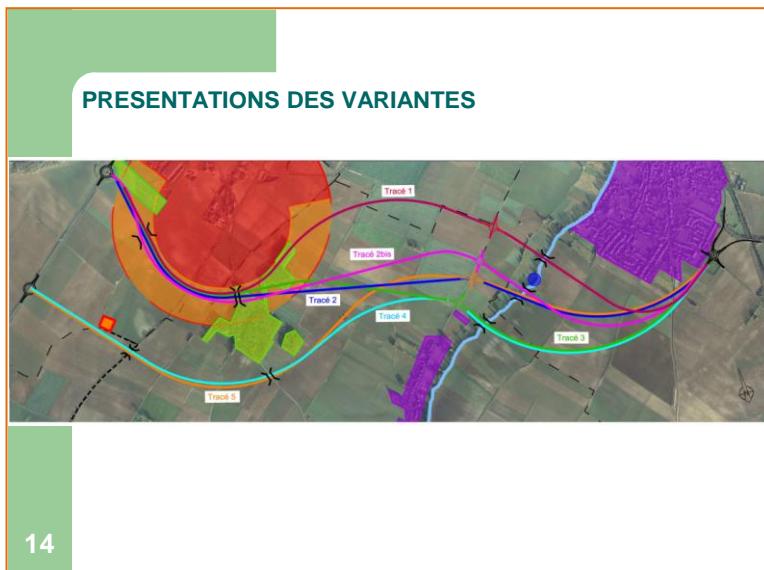
Certaines études jointes au dossier d'enquête, ont été réalisées. Ce sont des études environnementales poussées.

Sur l'environnement, des prospections ont été faites sur une année pour établir si des espèces protégées étaient recensées, et l'accent a été mis sur un secteur un peu plus sensible au niveau de la vallée du Crinchon avec l'ensemble des boisements et des milieux intéressants :

- ⇒ Les zones boisées, bois de Wailly ;
- ⇒ Les zones urbanisées, l'environnement humain est un point important à prendre en compte ;
- ⇒ La voie verte avec le chemin de raccordement à Dainville, équipement récent et intéressant pour les cyclistes et piétons.

Lorsque tous ces enjeux ont été pris en compte, plusieurs variantes ont été étudiées ;  
Cheminement du projet:

- ⇒ Etude de mobilité en mai 2011 ;
- ⇒ Décision sur le schéma général 2012/2013 ;
- ⇒ Etude de tracé à partir de 2013.



Les premiers tracés étudiés (4 et 5) se situaient hors périmètre SEVESO (études impliquant Primagaz pas complètement terminées).

Avec un tracé (4) plus proche de Wailly et l'autre (5) à mi chemin entre Agny et Wailly (5).

Ces deux tracés contournent le périmètre SEVESO, mais il faut un rond point supplémentaire donc :

- ⇒ l'efficacité de la rocade est moins intéressante ;
- ⇒ temps de parcours plus

important ;

⇒ surface agricole plus impactée.

Ce n'était pas la panacée en termes de tracé.

L'évolution sur Primagaz a conduit à examiner d'autres tracés plus courts, plus efficaces. Ce sont les tracés 2 et 3, avec la même logique : un tracé à mi chemin entre Wailly et Agny, un tracé plus proche de Wailly, avec l'inconvénient de se rapprocher de Wailly et se retrouver dans un secteur où la topographie est assez élevée et beaucoup de terrassement à faire, donc moins intéressant.

L'un des inconvénients de ces deux tracés est, qu'il coupe le bois de Wailly (à l'endroit le plus étroit).

## Réunion publique du 16 décembre 2014

Une alternative a été cherchée, en longeant le bois sur l'extrémité, dans cette situation, le tracé serait complètement en courbe et impacterait beaucoup le milieu agricole et ne serait pas satisfaisant pour ce qui est de la sécurité par rapport aux normes.

Le tracé 2 avait la préférence des représentants des communes, de la CUA, du monde agricole.

La concertation a été affinée avec le monde agricole et a permis de retrouver le tracé 2 bis qui préservait plus le parcellaire agricole actuel et de s'éloigner un peu plus d'Agny.

### intervention de M. Delirche.

Fait remarquer, qu'il y a comparaison de 6 tracés qui finissent tous au même endroit, à un rond point proche des habitations.

Quand on dit d'emblé que l'on tient compte des nuisances, l'interlocuteur se pose la question pourquoi l'on compare, sur cette partie là, 7 tracés qui ont tous la même définition en arrivant au même point final.

### M. Bielfeld.

La réponse a été indiquée, par rapport à la voie ferrée le choix a été fait de dire aujourd'hui, si l'on veut se raccorder au rond point situé plus loin, si je veux m'éloigner, je suis obligé de refaire un ouvrage sur la voie ferrée.

**Interruption de la salle** sur la réponse.

### M. Bielfeld.

C'est la réponse que je vous fais effectivement aujourd'hui.

Présente le tracé retenu.

La présentation du projet est faite avec une vidéo pour une meilleure compréhension du projet 2bis

### M. Bielfeld :

Commente la vidéo en notifiant les lieux de passage importants :

- ⇒ franchissement de la voie verte ;
- ⇒ passage bois de Wailly ;
- ⇒ le carrefour giratoire avec la D3 entre Agny et Wailly ;
- ⇒ franchissement du Crinchon ;
- ⇒ le raccordement avec la RD 60 (Rond Point) sur lequel nous reviendrons plus en détail.

**PRESENTATION DU PROJET RETENU**

- Route bidirectionnelle de 4,8 km de long
- 3 points d'échanges:
  - Le giratoire existant avec la RN25
  - Un giratoire à créer avec la RD3
  - Un giratoire à créer avec la RD60
- 3 ouvrages d'art (ponts)
  - Rétablissement de la rue Faraday à Dainville (liaison avec la voie verte)
  - Rétablissement de la voie communale de Dainville à Wailly
  - Rétablissement du Crinchon et du chemin qui le longe
- Vidéo de survol par image de synthèse:  
[CG62\\_RD60\\_06\\_Xvid.avi](#)

15

Développe en détail le tracé avec les travaux prévus.

- ⇒ Le rond point d'Arras, avec la future route et les bassins de traitement des eaux pluviales ;
- ⇒ Le franchissement du chemin permettant de raccorder la voie verte à Dainville ;

## **Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

- ⇒ Le bois de Wailly, on passe en dessous avec un ouvrage qui permet de minimiser l'impact paysager, puis l'on sera en contrebas du bois de Wailly ;
- ⇒ Sur le coté, vision des chemins de rétablissement des chemins agricoles qui existent, sachant qu'au niveau des rétablissements agricoles il y a des propositions qui sont faites dans le dossier et parallèlement dans le cadre d'un aménagement routier, le Conseil Général doit faire des propositions au monde agricole qui se positionnera ou pas, pour aménagement foncier (remembrement).

Dans le cadre d'un éventuel remembrement, ce sont des commissions communales d'AF qui se prononcent.

C'est dans ce cadre que les chemins seront validés, modifiés ou supprimés selon les besoins.

- ⇒ Le giratoire au niveau de la D3.
- ⇒ Franchissement du Crinchon et également le chemin qui le longe, avec un bassin de rétention.
- ⇒ Sortie d'Agny avec un chemin latéral qui permet de rétablir les routes coupées. A cet endroit il y a une butte qui permet de couper du bruit et de traiter l'aspect paysager, qui fait que la route sera invisible, et le bruit (qui sera traité ensuite) sera réduit à des niveaux réglementaires.

### **Coupure de parole.**

Question sur le bruit : valeur du bruit avec ou sans butte.

### **M .Bielfeld.**

Indique que les chiffres sont dans le dossier.

### **Reprise de la présentation.**

Présente au niveau des hauts d'Agny une butte de 3m de haut et l'écran anti bruit.

Le tracé se termine d'une part un giratoire pour une connexion à la RD 60 et une voie de desserte (la plus proche des habitations) qui sera sur un trafic limité à l'accès du secteur sud d'Agny.

### **Interruption public : M. Crapoulet.**

Signale que dans le secteur de la rue des Genêts quand on vient de la rue Jean Jaurès les PL ne respecte pas l'interdiction, circulent à vitesse excessive, alors que la limitation est fixée à 30 km/h dans cette partie, ce qui engendre des accidents comme évoqués précédemment.

Lorsque vous tombez face à eux, ils sont intransigeants et vous font reculer.

Signale que les accidents sont dus à la vitesse excessive.

Le respect du code la route faciliterait la circulation.

### **M .Bielfeld.**

Pour répondre à la question sur cette voie là.

Cette voie a effectivement vocation à retourner dans le domaine communal, et lorsque l'on établit un contournement de ce genre, il y a un enjeu fort de la destination de la route qui n'aura plus le même flux, il y a donc un projet à travailler très finement avec la commune pour réduire, interdire les P L.

**Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

Il y a les problèmes évoqués, il y a le code de la Route qu'il faut respecter, des contrôles sont possibles, des aménagements dissuasifs (chicanes, dos d'âne) dans la traversée, ce sont des pistes à explorer.

**M. Cottigny.**

Question posée lors de ma présence au conseil municipal.

A demandé aux services du département de financer (proposition retenue) un plan de circulation dans la commune, en concertation avec les élus et la population pour imaginer quel plan de circulation souhaité.

Les services du département se mettront au service de la commune et financeront ce plan de circulation.

**Interventions désordonnée du public.**

Sujet : le plan de circulation

**M. Cottigny.**

Cela fait 6 ans qu'on l'attend, il ne m'a été demandé que la semaine dernière.

**Intervention salle.**

Sujet : la dangerosité de cette voie. Une assistante maternelle intervient et mentionne le risque d'accident journalier pour les enfants et les conséquences qui en découlent. (Vitesse excessive).

Au niveau du plan attire l'attention sur les nuisances liées au bruit, la pollution, Répète le phénomène de dangerosité dû à la circulation Indique qu'il faut vraiment y vivre pour voir.

**Intervention du commissaire enquêteur**

Signale que la réunion publique d'information est organisée de façon à ce que Conseil Général présente le projet.

Demande de laisser terminer la présentation afin que le public dispose de tous les éléments nécessaires.

Qu'à la suite de cette présentation se déroulera un échange, que toutes les questions trouveront réponses auprès du Conseil Général.

**M .Bielfeld.**

Effectivement c'est une représentation schématique, ce n'est pas au dossier d'enquête, c'est pour améliorer l'information, je pense qu'aujourd'hui nous avons essayé

**Interrompu par la salle**

**M .Bielfeld**

Propose que la présentation continue pour communiquer l'information et qu'il y ait réaction.

L'objectif est que le public ait l'information la plus complète du contenu du dossier que chacun puisse réagir et faire ses observations.



## Réunion publique du 16 décembre 2014

Pour répondre immédiatement à la question de la circulation de la rue des Genêts, celle-ci sera intégrée au plan de circulation. Le plan de circulation doit tenir compte de la décision qui sera prise. Un plan de circulation avant et après la rocade ce n'est pas la même chose, donc effectivement il faudra en tenir compte, et tout sera évoqué avec la commune à ce moment là.

M. Bielfeld précise qu'il va terminer cette présentation, ensuite il y aura des diapos qui zooment sur quelques aspects spécifiques sur le projet.

### Quelques impacts du projet Les impacts positifs.



### Sur les temps de parcours :

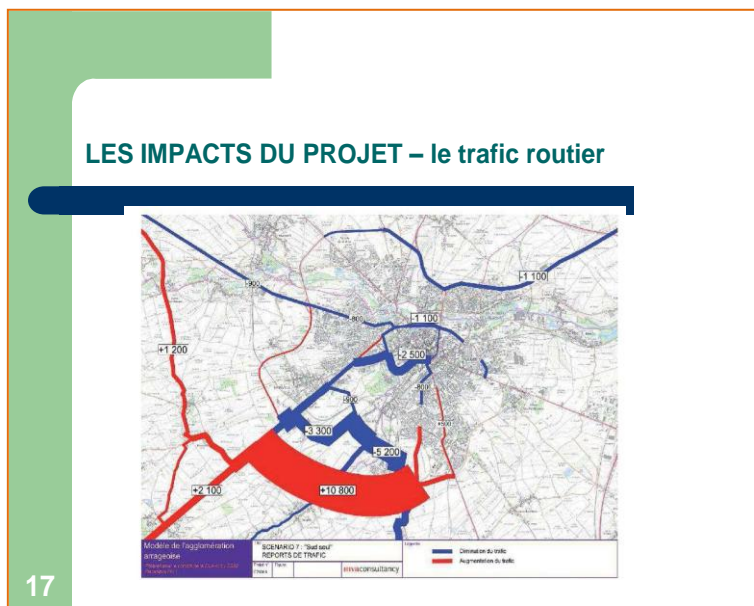
Aujourd'hui le trajet rond point Laflutte - Agny de 6km est fait 10 mn (moyenne sur certaines heures, ce n'est pas forcément en heure de pointe).

Demain vous aurez 4,5km en 4 mn.

Le gain temps de parcours est important, en raison des 10 ou 11 000 véhicules/jour, 365 jours / an,

Trafic attendu sur cette déviation (2x1 voie), dans le prolongement, en provenance de Beaurains.

La multiplication de ces éléments par le nombre de véhicules cela fait quelque chose de conséquent, et la circulation sera plus fluide, avec moins d'accélération, moins de pollution que dans la traversée d'Agny, où les façades sont à proximité, là effectivement nous serons plus éloignés sur une majeure partie du tracé.



Les tracés représentés (schéma) :

- En bleu le tracé actuel
- En rouge la rocade.

Le + correspond au trafic en plus.  
+10800 est un nombre issu des études.

L'impact correspond à moins 3000, moins 5000 véhicules dans la traversée d'Agny.

Le CG n'a pas la prétention d'indiquer les chiffres exacts puisqu'il y a un certain nombre d'hypothèses et d'impondérables,

## Réunion publique du 16 décembre 2014

cela donne un ordre de grandeur et un moyen de comparaison.

On attend une diminution du trafic dans la traversée d'Aigny, également sur les boulevards.

Le projet a un impact à l'échelle globale de l'arrageois.

### Sur le Bruit

Aujourd'hui sur certains points, rue E Zola, rue R Briquet, RD 60 actuelle, on a plus de 70 dB.

Le département reçoit couramment des courriers sur le niveau de bruit important.

Pour un projet neuf la loi impose de ne pas dépasser 60 dB.

Les chiffres indiqués sont issus de logiciels éprouvés, certifiés.

Le CG n'a pas la prétention de dire que les niveaux de bruit affichés seront les niveaux de bruit à la mise en service.

Néanmoins les logiciels sont utilisés depuis une dizaine d'années et régulièrement améliorés.

#### LES IMPACTS DU PROJET – le bruit

- Actuellement, rue Emile Zola et rue Raoul Briquet: niveaux de bruit de jour entre 63 dB et plus de 70 dB (point noir bruit)
- Objectifs fixés pour le projet (imposés par la loi): aucun niveau de bruit supérieur à 60 dB
- Mesures prévues:
  - Le long de la déviation avant l'arrivée sur le giratoire d'Aigny : un merlon (butte) planté de 1,50 m de hauteur
  - Le long de la voie de desserte d'Aigny à partir du giratoire: un écran acoustique et un merlon planté de 3 m de hauteur

18

Systematiquement après chaque ouverture de nouvelles routes, les mesures réalisées sont très proches de la réalité.

M. Bielfeld précise que le décibel possède une échelle particulière.

Explique que deux sources de bruits en un même lieu produisant chacune 50 dB, la somme ne fait pas 100 dB mais 53 dB, donc 2 - 3 dB c'est important.

La réduction de 2 dB ne paraît pas énorme, mais réduit pratiquement de moitié.

Retour sur les hauts d'Aigny, où nous avons le plus d'impact, en raison de la proximité des maisons avec la rue des Roses et des Genets.

Des études de bruit sont faites (tout est codifié).

À la mise en service, avec l'hypothèse d'environ 11000

#### LES IMPACTS DU PROJET – le bruit à la mise en service



19

## **Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

véhicules / jour, les études donnent des niveaux de bruit, ensuite examinées avec des protections.

Puis des études sont refaites avec des hypothèses sur l'augmentation du trafic, à 20 ans comme l'impose la loi.

On a considéré que l'augmentation sera de 1,5% par an, actuellement depuis une dizaine d'années, le trafic augmente plutôt de 0,5% par an, les hypothèses de trafic prises, sont pessimistes par rapport au bruit.

Les habitations les plus proches sont celles du lotissement (Hauts d'Agnay), et de la rue des Roses.

Un certain nombre de tests, a été fait avec des buttes antibruit, les mesures sont faites en façade.

Pour la présentation les données sont limitées à quelques maisons qui nous paraissent significatives, pour une meilleure lisibilité.

Dans le dossier, figure toutes les autres avec les niveaux de bruit attendus à la mise en service.

Présente une maison dont les valeurs de bruit sont 50 dB au rez de chaussée, et 55 à l'étage.

Sur la maison la plus proche du giratoire c'est 57 dB à l'étage.

### **Une personne du public tente d'interrompre les explications.**

M. Bielfeld demande à terminer l'exposé, signale qu'il n'y a aucune volonté de cacher, de ne pas discuter, c'est pour faciliter.

### **Reprise de l'exposé.**

M. Bielfeld localise les buttes de 1,5m et 3 m et prend l'exemple d'une maison dont le niveau de bruit est de 57 dB à l'étage).

### **Interruption de la salle.**

Demande de confirmation du niveau de bruit.

### **M. Bielfeld**

Confirme, 57 dB à l'étage, 54 au rez de chaussée.

A ce jour c'est 70 dB pour certaines maisons.

Dans 20 ans avec l'hypothèse de 1,5% de trafic en plus/an, on se rapproche du seuil à 59,6 dB pour la maison la plus proche avec une butte de 1,5 m, il est possible que la butte fasse 2 m, cela fera l'objet de la discussion jusqu'au 23 janvier 2015.

Sur les modes doux (cheminements piétons et cyclistes), il a été recensé les chemins existants, des propositions ont été faites sur les chemins de randonnées qui ont été coupés, ces propositions restent des propositions, c'est-à-dire qu'à ce jour, le département s'engage à rétablir ces chemins, avec une proposition temporaire puisque dans le cadre de l'aménagement foncier si de nouveaux chemins sont créés, ils pourront être pris en comptes.

Concernant les vélos, les projets CG 62 et CUA (projet Cyclable) ont été superposés, et discuté avec l'association « droit au vélo » il en a résulté le rétablissement de la voie verte, ainsi que du chemin le long du Crinchon, inscrit dans le schéma de la CUA.

## **Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

Dans le projet présenté, il n'existe pas de piste cyclable, le long de la route parce que dans les discussions qui se sont déroulées, il a été considéré qu'amener des cyclistes au rond point Laflutte venant de la rocade, la question s'est posée : après où l'on va ?

La proposition serait plutôt de réaménager la RD 60 actuelle pour qu'elle soit plus favorable aux modes doux, c'est la solution proposée aujourd'hui.

Le Crinchon, cours d'eau de largeur variable, l'ouvrage proposé sera d'une largeur de 24 m de large, pour rétablir le chemin et préserver les berges, car dans l'étude environnementale, il est mis en évidence le Crinchon et ses berges et le bois de Wailly. L'ouvrage permet de garantir l'écoulement du Crinchon (passage d'une crue centennale) et la protection des berges.

Sur la gestion de l'eau un point important a été vu avec la commune, au niveau de la rue des Roses, il y a actuellement des phénomènes de ruissellements.

Sur la gestion de l'eau ;

L'impact d'un projet routier, a deux aspects :

- La route qui coupe la plaine, peut couper les ruissellements
- ;
- Des ouvrages sont créés sous la route, qui rétablissent des buses pour assurer la transparence hydraulique, c'est-à-dire : la route ne fera pas obstacle et inonder l'amont ;
- Les eaux qui ruissellent sur la route, ce sont des surfaces imperméabilisées, et il ne faut pas que cela aille inonder l'aval.

Pour la première partie, on rétablit, lorsqu'il y a un problème spécifique, on y regarde.

A ce jour il y a un phénomène de ruissellement, des fossés à redents existent, le CG propose de profiter de la route pour créer une zone de tamponnement supplémentaire c'est-à-dire améliorer grandement la situation pour ce qui concerne le ruissellement à cet endroit, sans pour autant tout régler.

Sur les eaux, ensuite ce sont les bassins. Trois endroits ont été déterminés :

- Les deux ronds points d'extrémités (N 25 et RD 60).  
On a un premier bassin de rétention, où les eaux en provenance de la route sont collectées et retenues en cas de forte pluie, pour être reversées dans le milieu naturel de façon limitée et éviter le ruissellement.  
Ces bassins servent également à la décantation des eaux qui peuvent être chargées en hydrocarbures etc..., permettent que l'ensemble des polluants se déposent au fond des bassins, régulièrement curés.  
Bassins utilisés également dans le cadre d'une pollution accidentelle par action sur les vannes, et confiner la pollution dans le bassin.

Un deuxième bassin pour l'infiltration de l'eau dans le milieu naturel après traitement, et analyses régulières pour s'assurer qu'il n'y ait pas de pollution.

Point important sur l'eau, la présence de captages situés centre ville de la commune d'Agny avec des périmètres de protection traversés par l'actuelle RD 60, et tout le flux de camions qui s'y rattache.

Demain ces périmètres tels qu'ils sont, seront hors du projet de route.

## **Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

Cette situation soustrait un risque important de pollution de l'eau potable

Il y a un deuxième bassin le long du Crinchon, là il n'y en qu'un parce que le rejet avec un débit limité.

Lors d'une pluie les eaux arrivent dans le bassin, tamponnées et rejetées doucement au Crinchon pour éviter l'inondation.

### **Milieus naturels.**

Le Crinchon la ripisylve et les rives qui présentent un intérêt, avec l'ouvrage présenté précédemment ces rives seront préservées.

Le défrichement du bois de Wailly de 0,8 ha,

Le CG va essayer d'optimiser pour défricher moins, avec un reboisement de plus de 3 ha via des conventions avec des propriétaires.

Testé sur d'autres projets cela fonctionne bien,

M. Bielfeld rappelle que globalement il y aura un gain de 2,5 ha de reboisement, et précise que le tracé se fait en déblai pour réduire impact paysager.

### **Activité agricole.**

L'activité agricole a fait l'objet d'un dialogue avec ses représentants, le rétablissement des chemins agricoles sera examiné dans le cadre de l'aménagement foncier (les commissions se prononceront).

### **Aspect paysager.**

Propose de remettre la vidéo, ce qui permettra de revenir sur certains aspects.

La présentation est synthétique par rapport au dossier d'enquête.

Il a été insisté sur des points qui paraissent importants en termes d'information.

### **Commissaire Enquêteur.**

Revient sur les dates évoquées lors de la présentation de l'enquête publique, et en particulier celle du 15 décembre 2014.

Rappelle le mot employé par les intervenants à savoir « réunion », et mentionne que ces dates ne sont pas des réunions, mais des dates qui permettent au commissaire enquêteur de recevoir le public.

### **Intervention du public.**

Un interlocuteur se plaint de ne pouvoir se déplacer pendant les jours

### **Le C.E indique :**

Les permanences ont été organisées de façon à ce que tout le monde puisse se déplacer.

Pendant le délai d'enquête 9 permanences ont été prévues, dont un samedi matin.

Rappelle que la réunion publique a été organisée en tout début d'enquête dans l'objectif qu'une fois l'information sur le projet donnée, le public dispose encore de beaucoup de temps (40 jours) pour consulter le dossier, formuler toutes les observations souhaitées.

Le C E demande à l'intervenant quelles auraient été les observations formulées avant cette réunion de présentation du projet.

**Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

**M. Crapoulet lit une contribution.**

Notre intervenant déclare que son intervention s'adresse à M. le Maire d'Agny.

Le contenu de cette intervention a trait aux informations et la participation de la population à l'élaboration du projet.

L'intervenant comprend la nécessité de la rocade compte tenu de la nuisance que subissent les voisins du centre d'Agny, rues R. Briquet et E. Zola

Questionne : pourquoi ce projet n'a pas été partagé et concerté avec les habitants sachant qu'il y a d'autres solutions.

**Commissaire enquêteur.**

Fait part qu'il n'aurait pas été possible de répondre immédiatement à un questionnaire adressé à M. le Maire d'Agny, en rapport à la vie municipale.

Rappelle qu'il n'est pas porteur du projet, mais aide à la compréhension du dossier.

Indique que le questionnaire peut être posé ultérieurement, mais que le commissaire enquêteur ne gère pas l'information municipale.

Passé la parole à Monsieur le maire d'Agny

**Réponse de M. le Maire d'Agny.**

La concertation en amont

Il faut savoir qu'au niveau de cette concertation, il est vrai que nous avons eu des réunions avec la préfecture, le Conseil Général etc.... , mais il faut savoir aussi que j'ai reçu des gens notamment des Hauts d'Agny, qui étaient aussi bien informés que moi, de toute façon, et je faisais appel aux techniciens du Conseil Général, pour justement pouvoir répondre à leurs questions, et se sont même déplacés pour répondre au questionnaire, cela je l'ai toujours fait.

Par contre être possession d'un plan, le projet tout au moins, même le début du projet et les modifications possibles, je n'avais aucun droit à avoir le projet, puisque le projet n'était pas définitif et que les études devaient continuer par les services du Conseil Général.

Prend à témoin les services du CG, qu'il n'a jamais été destinataire des plans, en raison des modifications qui pouvaient intervenir.

Demande à M. le Maire de Wailly s'il a été destinataire de plans

M. le Maire de Wailly acquiesce dans le sens de M. le Maire d'Agny.

M. le Maire d'Agny précise par ailleurs que l'ancien maire de Wailly non plus.

**Intervention de M. Cottigny, Conseiller Général**

Il ne pouvait pas avoir de plans puisqu'ils n'étaient pas sortis.

Pour avoir des plans il faut qu'ils soient sortis.

Dès l'instant où on décide qu'il y a un ennui à un endroit, la logique veut que l'ennui soit traité, rencontrer les gens qui le disent.

C'est ce qui a été fait au niveau du Conseil Général à la demande de la population.

## **Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

A partir de ce moment là, nous avons regardé le lieu de départ (le rond point Laflutte) pour se terminer, il n'y a pas cinquante endroits, un seul en bas du pont.

Précise qu'il n'y en a pas deux, en raison de la ligne TGV, et des difficultés pour le passage d'un certain type de poids lourds.

A partir de ces éléments un tracé est envisagé que l'on propose aux gens qui sont concernés, et à partir de là il y a enquête publique.

Indique qu'il y a une solution : après en avoir discuté avec le directeur des routes, on considère que l'on n'arrive pas au rond point d'Agny et qu'à mi chemin l'on va tout droit, on demande un nouvel ouvrage d'art, et dans ces conditions on est parti pour vingt ans, tout en sachant que dans vingt ans aurons nous les moyens financiers de le réaliser ? Je n'en sais rien, donc voilà il n'y a pas d'autre endroit pour atterrir.

Par contre je retiens la proposition d'une intervenante, et qu'il serait dangereux que cette route tombe dans le rond point.

C'est pour cette raison que j'ai demandé aux services du département d'étudier avec la population sous couvert de la municipalité, d'imaginer quel plan de circulation intérieur de la ville et prendre en charge les préoccupations légitimes de la population.

### **Intervention M. le maire d'Agny**

Souhaite ajouter que ce plan de circulation, ou modification tel que la rue des Genêts pour lequel je suis complètement d'accord, j'y ai même réfléchi, d'ailleurs ce genre de situation sera fait qu'avec le conseil municipal, mais on ne peut pas s'engager aujourd'hui tant que le projet est caduc, s'il est caduc on ne peut plus travailler sur ce projet, cela coûterait plutôt à la commune, qu'au Conseil Général.

Par contre, j'aurais voulu continuer sur ce que disais, notamment sur les informations. Il faut savoir que les informations que je savais, je les donnais sous forme de flash ou dans le bulletin municipal une fois l'année.

Je n'en savais pas plus que vous à aujourd'hui, et c'est l'objet de cette réunion et de l'enquête publique qui suivra.

Précise que c'est une grave erreur de penser que le projet est le sien, mais bien un projet départemental / régional.

### **Intervention de la salle.**

A quoi sert ce dernier rond point ?

Il y a déjà une route existante.

Pourquoi supprimer une route existante pour en mettre une nouvelle ?

Il faut m'expliquer je ne comprends pas bien.

### **M. Bielfeld**

Ce rond point sert

### **Intervention salle**

Mais si on ferme la route qui va à l'école, parce que c'est un peu gênant avec la maternelle.

Il faut m'expliquer à quoi sert le rond point avec une entrée et une sortie ?

### **M. Bielfeld**

Tente d'apporter une réponse sans succès (intervention de la salle avec insistance).

**Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

**M. Bielfeld**

Demande s'il peut apporter une réponse ou une tentative.

Aujourd'hui effectivement pourquoi pas, on tire tout droit

**Interruption de la salle**

Questionnement diffus et incompréhensible

**M. Bielfeld**

Faites la proposition dans le cadre de l'enquête.

Ce serait dommage d'avoir une route neuve et que les gens d'Agny, ne peuvent y accéder et doivent faire le tour par Wailly.

**Explication de M. Bielfeld interrompu par la salle**

Thème évoqué : les nuisances sonores

**M. Bielfeld**

Le problème de nuisance aujourd'hui je vais vous donner ce qui est dans le dossier, je réponds :

On a mesuré du bruit à 70 dB dans la traversée d'Agny ici (lotissement) le bruit sera en dessous de 60 dB.

**Interruption par la salle**

C'est une estimation.

**M. Bielfeld**

Moi je m'engage sur le niveau de bruit.

C'est un engagement du département dans le dossier d'enquête.

**Interruption salle**

C'est une moyenne les 60 dB.

**M. Bielfeld.**

On ne passe pas de 60 à zéro pour répondre à la question.

Aujourd'hui sur ces niveaux de bruits là vous êtes à 45 – 50.

Il faut savoir qu'il y a des mesures qui ont été faites, on était déjà à 50 dB, aujourd'hui votre lave linge fait 55 dB, le calme dans les champs quand vous n'avez rien, le bruit est de l'ordre de 40 - 45 dB.

Le bruit est évoqué dans le dossier, le flux principal sera bien ici (lotissement Hauts d'Agny), il est important qu'il n'y ait pas de poids lourds, d'où effectivement dans le plan de circulation qui sera proposé et étudié, bien évidemment que l'enjeu est qu'il n'y ait pas de poids lourds sur la voie de desserte, si c'est pour refaire une route et autoriser des poids lourds, cela n'a aucun intérêt.

Il y a un enjeu fort, le principal c'est les poids lourds

**Mme Valérie Dubost.**

Réside au haut d'Agny depuis 1 an,

Vient de découvrir lors de la réunion publique le passage de la rocade 50m à l'arrière des habitations du lotissement.



## **Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

Comprend bien le double enjeu, à la fois au niveau de l'agglomération, un enjeu de desserte de l'agglomération et de son attractivité, et à la fois un enjeu plus local de délester le centre ville d'Agny, pour lequel effectivement on a relevé dangerosité, je cite M. Cottigny, pollutions, nuisances et augmentation du trafic à l'avenir.

On est complètement soucieux de cet état et bien conscience puisque l'on habite Agny de cet état de circulation et de dangerosité.

On parcourt également le centre à pieds et en voiture donc on se rend compte de la situation.

L'objet aujourd'hui n'est pas de monter les uns contre les autres, ce n'est pas de créer des polémiques, mais de chercher une solution pour un meilleur tracé qui n'impacte pas et qui ne reporte pas les nuisances sur le quart du village.

Vous nous avez montré quelques relevés de bruit, mais il faut savoir que de nombreuses rues sont concernées, mon collègue vous en dira d'avantage.

Donc c'est sans doute une solution intermédiaire à trouver.

M. Bielfeld, pourriez vous revenir sur la carte plan de situation.

On peut comprendre que la solution si elle voulait bien être étudiée, pourrait se trouver comme il a déjà été évoqué tout à l'heure.

Propose une modification de tracé qui démarre toujours du rond point Laflutte pour arriver plus à l'écart sur un site déjà emprunté par les poids lourds, la zone d'étude mériterait d'être étendue, ce qui réglerait en même temps le problème du centre et de ceux qui se poseraient sur les Hauts d'Agny.

### **M. Bielfeld.**

On prend note de l'observation, des réponses seront apportées dans le cadre de l'enquête, aucune réponse ne peut être apportée aujourd'hui.

### **Intervention de la salle.**

Un intervenant signale que les camions de betteraves n'iront pas jusqu'au rond point de Beaurains pour se rendre à Dainville mais couperont par la petite route actuelle dans les champs, ils repasseront.

### **Commissaire enquêteur.**

Le commissaire enquêteur rappelle à Mme Dubost et à l'assemblée, que le public est en droit d'effectuer des propositions et contre propositions, qui seront notifiées au PV de fin d'enquête transmis au Conseil Général qui prendra les décisions qui s'imposent en fonctions de ces propositions et contre propositions.

C'est beaucoup plus simple de faire une contre proposition argumentée au sein de l'enquête publique soit par courrier, ou dossier.

### **Mme Chochois.**

Réside rue des roses

Rappelle que le problème de l'eau a été soulevé, et insiste fortement que le déferlement de l'eau, rue des roses, M. Berquez (ancien Maire) peut en témoigner, il est énorme.

**Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

Réfléchissez bien à ce que vous allez faire, les riverains peuvent en témoigner, c'est une rivière, quand il y a beaucoup d'eau.

**M. Bielfeld**

Tente de répondre

**Interruption de la salle.**

Je voudrais compléter la question

Je vous coupe la parole, ce serait dommage que vous fassiez deux fois la même réponse.

J'ai bien entendu le problème d'écoulement d'eau à ce niveau.

Vous avez fait une tentative de réponse tout à l'heure, ce serait bien de le réexpliquer, et l'autre problème que je voudrais soulever à ce niveau là, c'est le mur anti bruit qui est estimé à 1,50 m alors qu'au niveau du rond point il est estimé à 3,00 m.

Questions : pourquoi cette différence ?

Pourquoi ne pas mettre 3,00 m partout ?

**M. Bielfeld**

**Sur l'eau :**

Au niveau de la rue des roses, le ruissellement a été constaté dans les études et échangé avec la commune.

La route effectivement va passer au dessus, soit on met un tuyau et cela coule comme avant et c'est ni pis ni mieux, aujourd'hui c'est ce que l'on peut faire.

Saisi de ce problème que peut-on faire en même temps que la construction de la route.

Évoque l'exemple de la déviation de Saint Pol, sur la commune de Roëllecourt qui subit des ruissellements.

Mentionne les travaux effectués : création d'un bassin qui permet d'arrêter en partie le ruissellement.

Dans ce bassin on essaiera d'infiltrer le maximum, et ce qui repartira sera avec un débit limité

A titre d'exemple au lieu de 500 l / seconde d'écoulement, nous aurons 30,40 ou 50 l / seconde.

On ne pourra pas tout résoudre, mais apporter une réponse positive à ce sujet.

**Sur la butte :**

Aujourd'hui quand on fait une étude bruit, les logiciels font les calculs, on rentre le trafic de la route, le profil de la route, sa hauteur etc... puis le logiciel calcule un niveau de bruit qui est une moyenne. Actuellement ce sont ces études qui sont appliquées.

Les protections acoustiques, les buttes, les écrans anti bruit sont dimensionnés suite à des tests.

Quel niveau de bruit sans butte, et nous sommes en dessous de 60 dB il n'y a pas nécessité de butte, si les 60 dB sont dépassés une butte est installée et ensuite on teste avec le logiciel, et la hauteur de butte est déterminée. Dans cette situation la butte de 1,50 m on arrive dans 20 ans à moins de 60 dB.

Pourquoi 1,50m à cet endroit et 3,00 m ailleurs, c'est parce que les maisons sont un peu plus loin.

M. Bielfeld rappelle que cela peu faire l'objet de discussions, et s'adapter.

**M. Cottigny.**

## **Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

Fait remarquer: quand on remonte, on va être à 3,00 m après 1,50, mais les camions qui vont reprendre le pont, obligatoirement les bruit vont voler au dessus, pourquoi de ce coté là en amont on ne mettrait pas un mur anti bruit qui peut être de 3,00 m.

Dans cette situation on serait sur 3,00 m et on regagnerait peu être 2 ou 3 dB et les bruits ne redescendraient pas.

### **M. Bielfeld**

Aujourd'hui, effectivement, les études bruit effectuées ont été faites pour respecter, l'objectif dans 20 ans de ne pas dépasser 60 dB, avec une butte de 3,00 m et une de 1,50 m.

Ce que propose M. Cottigny, c'est de regarder en raison du flux principal de rajouter une butte, on gagnera encore en dB, ce sont des choses qui peuvent être regardées, y compris de présenter les études avec la butte d'1,50 et de présenter si elle faisait 2,00m 2,50m, c'est regardable, et au regard des questions posées, ces études seront faites.

### **Intervention salle**

Le logiciel a-t-il pensé aux vents dominants ?

### **M. Bielfeld**

Oui

### **Interruption de la salle**

Les merlons pourraient être prolongés d'avantage compte tenu des vents dominants, l'effet bruit va se prolonger beaucoup plus.

### **M. Bielfeld**

Aujourd'hui, les vents dominants (sud-ouest) ont été intégrés dans le logiciel, avec les résultats connus.

La longueur et la hauteur de la butte, sont des éléments qui peuvent encore être précisés.

### **Intervention de la salle**

La hauteur du merlon par rapport à la rocade.

### **M. Bielfeld**

Après le merlon elle est plutôt de niveau plutôt en dessous ou dessus, après au niveau du Crinchon elle est plutôt au dessus

Précision : quand on dit butte de 1,50m, c'est par rapport à la route, dans ce cas la route est légèrement surélevée, donc la butte fera 2,50-3,00 m

### **Intervention de la salle**

Sur l'absence de merlon à certains endroits.

### **M. Bielfeld.**

Explique que par endroit la présence de merlon, ne changera rien dans la mesure où le bruit serait couvert par ceux de la route départementale,

Ceci est mon avis, mais cela demande confirmation par une étude.

### **Intervention de la salle.**

**Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

Question pour M. le Maire d'Agny

C'est évident, qu'il faut trouver une solution efficace pour le trafic routier du centre du bourg, on est tous d'accord la dessus.

Mais le tracé plongera ¼ du village entre 55 et 60 dB, 60 dB étant la limite.

Pour être précis c'est le quartier les Hauts d'Agny, les rues : Genets, Roses, Hortensias, Ferdinand Buisson, et en partie celle du Milliez.

Il suffit de lire les cartes isophoniques au dossier d'étude d'impact.

Je comprends que 60 dB vous faites quelque chose, à 59,9 dB vous ne faites rien.

Les habitants ont déjà manifesté au travers une pétition leurs inquiétudes face aux futures nuisances.

Monsieur le Maire, à Dainville le projet rocade passait initialement en centre de Dainville.

Grace à la mobilisation du maire de l'époque et de son conseil la rocade a été détournée vers l'extérieure de Dainville, voyez vous, c'est possible.

Ne cédez pas à la pression comme on l'entend d'accepter le projet sinon rien.

M le Maire, une question : ne convient il pas d'apporter la réserve suivante à ce projet  
Avis favorable sous réserve d'éloigner la rocade de nos habitations en se raccordant d'une manière différente par exemple à la route d'Amiens (D 919) appelé communément route de Bucquoy.

**M le Maire d'Agny**

Dit ne pas oser répondre à ce genre de question, et fait remarquer qu'il n'est pas technicien dans ce domaine, après si c'est réalisable pourquoi pas ?

**Intervention salle**

Il faut le défendre

**M le Maire d'Agny**

Défendre cet avis, oui et déclare qu'il faut défendre cet avis sur le registre.

**Intervention de la salle**

Le public évoque qu'il manque 26 maisons (Hauts d'Agny), le parcellaire n'est pas à jour.

**Intervention de la salle**

Personne qui souhaite livrer quelques impressions livrées en vrac.

Signale avoir eu la primeur de la présentation le 10 décembre et plusieurs choses l'interpelle :

**Premier point :**

Rejoint M Crapoulet : Pourquoi ne pas réfléchir de façon positive pour éloigner cette route du village d'Arras ? Nous sommes en train d'opposer deux secteurs d'Agny et cela n'est pas le but.

Quelque part on va rendre la vie un peu plus paisible pour les gens du centre d'Agny, mais on va en gêner beau coup d'autres, y compris la rue des lilas.

D'autant plus que les camions vont sans doute passer par cette nouvelle route, par obligation, mais en revanche les voitures passeront elles par cette nouvelle route, j'en suis moins sure.

## **Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

Au départ sans doute pour découvrir la nouvelle route, ensuite l'on s'apercevra qu'il est beaucoup plus court de passer par le centre d'Agny, et c'est là que j'interviens et pense qu'il faut avant tout, avant de construire une nouvelle route à 19 000 000 d'euros, c'est surtout faire un projet de circulation à l'intérieur d'Agny, de mettre des ouvrages, faire quelque chose, un programme urbain, une programmation urbaine pour éviter la vitesse phénoménale de certains véhicules dans Agny.

### Deuxième point :

Vous n'en parlez pas, Vous n'avez pas montré d'étude de la pollution que cela va engendrer.

Nous sommes dans un périmètre très proche,

J'étais venu pour avoir des chiffres précis en ce qui concerne la pollution.

### Troisième point :

Vous dites on va passer de 30 dB à 60 dB,

Vous avez dit que pour 3 dB on divise le bruit par deux, alors pour 30 dB on l'augmente de combien ?

C'est une échelle logarithmique, donc c'est beaucoup plus que ce que vous laissez entendre.

### Quatrième point :

La dévalorisation des maisons le long de cette route et de tout le secteur du Haut d'Agny, quand on sait qu'acheter une maison c'est souvent le projet d'une vie pour beaucoup d'entre nous.

Eh bien là, les maisons vont perdre beaucoup de leurs valeurs.

Nous sommes venus habiter Agny parce que c'est un village vert et où il faisait bon vivre, j'aimerais que cela le reste.

Je pense que pour l'instant le contournement ne règle pas totalement le problème de circulation dans Agny. Cela réglera certainement le problème des camions au détriment de 500 ou 1000 personnes qui ne sont pas impactées aujourd'hui, mais cela ne réglera pas le problème des voitures, dont j'aimerais que l'on réfléchisse à la façon de limiter la vitesse à l'intérieur du village d'Agny pour redonner la paix à tout le monde.

### Intervention salle

Propriétaire sur Achicourt et médecin généraliste.

Est étonné que l'on ne traite pas de la pollution atmosphérique dans le projet.

En effet puisque le bruit peut être plus ou moins maîtrisé, plutôt moins à priori, par les merlons, pour ce qui est de la pollution atmosphérique jusqu'à preuve du contraire ce n'est pas le cas et comme l'a très justement soulevé une habitante d'Agny, les vents dominants sont sud ouest c'est-à-dire qu'Agny et Achicourt sous les vents de cette nouvelle rocade et les polluants, classés benzène et micro particules, qui sont classifiés cancérigènes avérés, par le CIRC vont arriver directement sur Agny et notamment sur une zone très sensible qui n'a pas du tout été mentionnée sur votre carte, qui est l'école d'Agny qui va se trouver sous les vents dominants, à priori à moins de 200-250 m environ de la rocade, c'est un point qui me semble très problématique.

Demande s'il y ait des réponses sur ces sujets.

### M. Bielfeld

Sur la pollution, elle n'est pas détaillée, mais figure dans le dossier d'enquête.

## **Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

Les éléments disponibles : la pollution c'est une question de dispersion.  
Actuellement la pollution de l'ensemble des camions c'est à moins de 10m, les façades.  
M Bielfeld explique qu'actuellement la pollution se situe dans la traversée d'Agny, directement sous les fenêtres des riverains, demain on l'éloigne par rapport à Agny et Achicourt, certes ce sont les vents dominants, mais on l'éloigne.  
Aujourd'hui c'est qu'indique l'étude.  
Indique que tous les chiffres sont dans le dossier d'enquête, des précisions seront fournies à la demande.

### **Interruption de la salle**

#### **M. Bielfeld**

Demande à terminer son exposé devant la persistance de l'interlocuteur à couper la parole.

#### **M. Bielfeld**

Indique que ce point là, il en a été tenu compte, on écarte la pollution, actuellement la pollution c'est directement sous les fenêtres des riverains de la rue E Zola et la rue R Briquet.

### **Intervention salle (1)**

Cette personne veut revenir sur la pollution, vous nous dites que c'est dans le dossier, et j'ai des feuilles qui font partie du dossier : sur la santé et cadre de vie il est noté que les effets du projet sur la qualité de l'air intégrant les prévisions à long terme restent à mener.

### **Interruption salle (2)**

C'est l'avis de l'autorité environnementale.

### **Reprise en même temps 1 et 2**

(1) Donc vous n'avez pas fait d'étude réelle sur l'environnement.

(2) comment pouvez-vous répondre alors qu'il n'y a pas d'étude fine.

#### **M. Bielfeld.**

C'est un avis de l'AAE, le dossier passe dans les services de l'état qui émettent un certain nombre d'avis.

Aujourd'hui sur cet aspect, il y a les études qui sont dans le dossier, effectivement il y a une réponse apportée à l'autorité environnementale, nous considérons que des études ont été faites dans le dossier, on vous répondra lors de la remarque, il y a un chapitre impact sur la santé dans le dossier.

### **Intervention salle.**

Je reviens sur l'impact santé et un peu plus en détail sur l'impact bruit.

Impact santé : vous vous êtes basés sur l'analyse sur un capteur atmosphérique qui est placé à Saint Laurent Blangy. C'est pour informer les habitants.

Pour les particules fines il n'y a aucune étude précise menée, les particules fines sont justes celles qui sont cancérigènes.

Vous avez extrapolé des mesures qui sont faites sur Saint Laurent Blangy pour des choses qui sont irritantes.

**Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

L'AAE l'a décelé et l'a indiqué.

Bruit : vous parlez de 60 dB pour le jour, pour la nuit c'est 55 dB.

Je n'ai pas vu d'étude pour la nuit, pourquoi ?

Pas vu d'étude sur l'émergence, pourquoi ?

Quelle est la marge de sécurité prise pour le bruit ?

Lorsque vous parlez d'estimation, vous parlez de 10 000 véhicules jours, Avez-vous pris une marge de sécurité ?

Avez-vous comptabilisez les effets dominos sur le bruit ?

Cela reste sans réponse à ce jour dans l'étude d'impact et dans les annexes.

Il n'y a pas de détail des calculs.

Dit : qu'à 59,9 dB vous ne rallonger pas une butte de terre, à 60,1 apparemment vous faites quelque chose.

**M. Bielfeld**

Aujourd'hui pour répondre effectivement sur le bruit il y a des limites.

Je ne vais pas redire ce que j'ai dit

Effectivement sur la nuit, pour autant que des mesures ont été faites et montrent que l'accalmie nocturne est supérieur à 5 dB.

Les textes nous imposent de prendre en compte les bruits nocturnes, on considère que l'accalmie nocturne est supérieure à 5 dB.

On considère après mesure, en application des textes qui régissent l'élaboration des études de bruit.

**M Crapoulet.**

Retient :

Vous parlez du SEVESO à Dainville, on fait une courbe phénoménale pour éviter SEVESO, je conçois il y a de la dangerosité par risque d'explosion.

Vous faites un bel ouvrage pour passer au dessus du Crinchon.

Vous passez au dessus de la voie cyclable qui nous emmène jusque Saulty.

Je me rends compte que sur Agny on nous oublie.

M le Maire je vous pose la question : à quel niveau vous nous mettez, nous gens du village par rapport à l'usine SEVESO ?

**M le Maire d'Agny.**

Il y a des points où je suis complètement d'accord, c'est certain.

**Interruption de la salle**

Lesquels ?

**M le Maire d'Agny.**

Ceux que monsieur vient de dire.

M le maire demande de notifier l'ensemble des observations par écrit, les écrits restent.

**Passe la parole au CE.**

Le commissaire enquêteur après avoir consulter le maire d'Agny pour les modalités d'accueil, donne une date pour recevoir les représentants du quartier des Hauts d'Agny qui est fixée au 23 décembre 2014.

**Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

Pendant l'intervention suite à un questionnement diffus, le C.E précise qu'une visite des lieux s'est déroulée.

**M le Maire d'Agny.**

Demande d'en rester là pour ce soir

Devant l'insistance accorde une dernière question.

**Intervention de la salle.**

Par rapport à tout ce que j'ai entendu, J'ai un peu peur.

A priori tout a été mesuré calculé vérifié tout semble bien arrêté, pas de danger pour la population (pollution bruit etc.), et en rapport à ce que j'ai entendu je pense que le dossier n'est pas ficelé et n'a pas vocation à être ficelé aujourd'hui, mais je pense qu'il y a une étude plus approfondie qui doit être faite et certainement un nouveau tracé qui doit être étudié par rapport à ce que j'ai entendu par rapport au raccordement du pont, d'autant que cela semble faire l'unanimité dans la salle et cela ne sert à rien d'opposer une partie de la population à une autre.

Ce serait intéressant de prendre en considération le raccordement sur la route de Bucquoy.

**M le Maire d'Agny.**

Indique que c'est l'objet de l'enquête publique.

**Intervention de la salle**

J'habite rue R Briquet, je comprends les inquiétudes et je les partage.

Indique que tous les jours au matin, il a des angoisses pour sortir de chez lui et rester en vie.

J'ai bien compris que le tracé n'a pas l'adhésion de tout le monde, le projet est mal embarqué, je le comprends bien, l'étude d'un nouveau tracé semble faire preuve d'unanimité pour des gens d'Agny, c'est votre problème, mais je prends la balle au bon du maître d'ouvrage pour le plan de circulation

Mettez nous rapidement un feu pédagogique à Agny.

**M. Cottigny.**

Évoque la possibilité d'avoir ce feu pédagogique en faisant la demande auprès du département, sachant que 50% serait pris en charge par le Conseil Général, les autres 50% restant à la collectivité.

**Intervention salle.**

Question au conseiller général :

La personne indique :

Sur le site du Conseil Général, l'environnement et la santé en font parties des priorités.

Encore une fois nous le répétons nous voulons une solution pour tous.

Le tracé actuel est entrain de montrer une toute autre réalité, l'exposition permanente de six nouveaux quartiers à des bruits importants et à la respiration de particules fines supplémentaires cancérigènes issues de véhicules diesels du fait de la proximité immédiate des routes et des habitations.

M le Conseiller Général si le bien être et la santé des populations fait partie intégrante de vos valeurs profondes.



## **Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

Allez-vous nous aider à la redéfinition d'un nouveau tracé sur la base de l'éloignement des routes concernées ?

Un message fort peut être envoyé aujourd'hui même, aux nombreux foyers pétitionnaires, sur leur bien être.

Ne loupez pas cette possibilité !

### **M Cottigny**

Je vais vous répondre avec autant de franchise qui est la votre

Je ne sais pas s'il y a un autre tracé, mais lors d'une interrogation précédente, ce sujet été évoqué

Le directeur des routes a été interrogé, et pris l'engagement de regarder s'il y avait des nuisances ou incompatibilités.

Il a bien été convenu qu'il n'était pas question de refaire un pont avec d'art qui viendrait sur la voie TGV, avec cette hypothèse autant abandonner le projet, car ce ne sera pas réalisable.

Il a été demandé de refaire les calculs selon les souhaits évoqués.

L'environnement, la protection de la population, la capacité dans le Pas de Calais à accompagner sa population, tous les élus de ce département en font une valeur.

Explique et retrace les actions pour protéger l'environnement (littoral, éden 62, protection des bassins, les marais de Fampoux, et mentionne que la CUA est dans le même schéma, quant il y a la possibilité de protéger notre environnement, c'est fait.

Y a-t-il la possibilité d'un autre tracé, je ne sais pas répondre, il m'a été mis une interrogation, on va regarder j'ai demandé aux services du département de le faire.

Si à un moment donné une interrogation se fait avec la population, et si la population ne veut pas, le département abandonnera son projet, cela veut dire aussi qu'il ne faudra pas venir me revoir dans deux ans. Il faut regarder si c'est possible.

### **Interruption de la salle**

Il faut le faire autre part.

### **M Cottigny**

Le "autre part" je veux savoir où cela va atterrir.

Le " autre part" ne me donne pas de réponse.

Le "autre part" doit m'apporter une réponse.

On va regarder, la proposition et quelles en sont les possibilités et je reviendrai devant vous.

### **Intervention de la salle**

Vous vous entêtez avec un pont

### **M Cottigny**

C'est vous qui vous vousentêtez,

### **Intervention de la salle**

Les sept tracés arrivent au pont il y a une autre solution.

**Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

**M Cottigny**

Est-ce que vous avez écouté ce que je viens de dire ?  
Je pense que non.

Je viens de dire, que madame avait posé une interrogation que je l'avais entendu et que j'ai posé au service des routes du département. Si nous avions les réponses on ne serait pas ici.

**Intervention de la salle.**

Plusieurs personnes s'expriment avec énervement.  
Locution incompréhensible.

**M Cottigny**

M Cottigny réitère : Mme m'a interrogé, j'ai interrogé les services du département, j'ai demandé au directeur des routes de regarder quelles sont ces possibilités : est ce réalisable ou non, est ce qu'il y a un empêchement,  
Est-ce que l'on pourrait faire comme cela ?  
Pourquoi on est parti simplement avec cette réflexion sur le pont, est ce qu'on ne le bougerait pas un peu.

Les études vont se faire et nous aurons les réponses, et après l'enquête publique on verra ce que l'on fait.

M Cottigny explique que le pont au dessus appartient à RFF, c'est la ligne TGV, et rappelle l'intention de supprimer la ligne TGV sur Arras et je ne veux donner l'occasion de dire après tout ce TGV ne sert à rien autant aller se desservir à Lille. Je ne veux pas m'engager la dedans parce que si je leur demande, ils vont stopper la ligne et une excuse pour faire Paris Lille et une fois le pont terminé, ça ne sert plus à rien qu'il y ait des TGV, puisque pendant deux ans on a fait sans, donc il y a des doigts dont je ne veux pas mettre la main et on est parti pour 20 ans

**Intervention de la salle.**

Demande arrêt de l'enquête publique

**M Cottigny**

Ma réponse est non je n'arrête pas l'enquête publique, madame je n'arrête pas l'enquête publique.

Je préfère garder l'enquête publique qui est là pour dire ce qui va et qui ne va pas, des questions que la population va poser.

Tout cela sera écrit et le CE donnera un vis favorable ou défavorable ou proposera certaines remarques qui ont été faites par la population puissent être retenues.

A partir de cela le Conseil Général sera obligé de tenir compte des remarques qui seront apportées, car c'est à la fin de l'enquête publique qu'il dira si c'est viable ou pas  
Pourquoi je ne veux pas arrêter l'EP, parce que les 20 000 000 d'euros prévus pour le projet sont perdus et on ne les retrouvera jamais.

**Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

Par contre l'enquête publique est faite pour que chaque citoyen dans les trois communes concernées puisse apporter ses remarques et le C.E dira ce qu'il retient de ces remarques

Dans ce même temps je verrai l'interlocutrice, pour avoir une discussion, pour mieux intégrer les choses, et j'ai dit au directeur des routes qu'il va falloir que l'on regarde cela.

**M le Maire d'Agny**

Souhaite clôturer la réunion

**Intervention de la salle** pour continuer l'échange

Une personne intervient en demandant quelle distance sépare la route de son habitation.

**M. Bielfeld.**

Après l'avoir localiser.

Mon Bielfeld lui indique 30- 40 m en façade.

**M Cottigny.**

Nous verrons avec l'enquête publique, rien ne se fera sans votre avis.

L'interrogation qui est la mienne :

Suppression du rond point, en remontant directement au pont, c'est peut être encore une solution.

Il y a la proposition de madame et il y a la votre.

**Intervention de la salle.**

Je voudrais savoir :

On a parlé de l'environnement, je tout à fait d'accord, on a trouvé des solutions, il y avait 4 solutions :

On a prévu des ponts (pour le Crinchon, pour la forêt).

Par contre concernant les habitants zéro solution.

Il y une solution il n'y en aura qu'une.

Aujourd'hui on est venu à plusieurs ici, vous pensiez quoi ?

Vous pensiez que l'on allait tous dire oui d'accord.

Je ne comprends pas qu'on n'ait pas eu plusieurs solutions pour cette partie là, on a eu 4 solutions différentes pour l'environnement, par contre pour les habitants il n'y a aucune solution.

**M Cottigny**

Ne dites pas qu'on ne s'occupe pas des habitants.

Si on a fait une proposition de tracé c'est à la demande des habitants.

**Intervention de la salle**

Mais pourquoi une seule proposition.

**M Cottigny**

C'est parce que il faut bien partir d'une proposition pour améliorer la proposition si vous partez de rien vous n'obtiendrez rien.

**Réunion publique du 16 décembre 2014**

---

**Intervention de la salle**

Pourquoi il y a en eu 4 pour les autres tracés et qu'à la fin il n'y a qu'une solution.  
C'est cela que l'on ne comprend pas.

**M Cottigny**

Après avoir rencontré l'ensemble des acteurs concernés, c'est le tracé qui a été retenu pour être proposé aux populations.

Imaginez si celui là proposé est retenu ou si on essaye de trouver une variante.

**Intervention de la salle**

Donc vous avez trouvez des variantes pour tout ce qui est partie environnement.

Mais pour les habitants vous n'avez qu'une seule solution, vous n'avez pas réfléchi dessus.

**M Cottigny**

Si, nous avons réfléchi, dites que les services du département sont payés à rien faire.

**M le Maire d'Agny**

Remercie le public et clôture la réunion.

**Intervention de M. Crapoulet**

Reprend la parole

Signale avoir organisé une pétition,

Invite la population à la signer et à le suivre dans la démarche.